

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

## MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile

**CODE SITE** : 13001\_117\_03

**ADRESSE DU SITE** : Avenue François Benoit

**COMMUNE** : 13100 Aix-en -Provence

**DATE** : 08/03/2024



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	Aix-en -Provence
<b>NOM DU SITE :</b>	Parking Hauts de Brunet/EFFIA
<b>CODE SITE :</b>	13001_117_03
<b>ADRESSE :</b>	Avenue François Benoit - 13100 Aix-en -Provence
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône tubulaire
<b>PROJET DE :</b>	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 850958.57, Y = 1843252.03 Longitude : 5.438218, Latitude : 43.54671

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Anais NADAROU Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	anadarou@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	21
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	23

## 1. Synthèse et motivation du projet

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches** ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## 2. Descriptif détaillé du projet et des installations

### **Descriptif du projet**

**Installation d'un pylône Monotube de 13 mètres** (paratonnerre compris). Sur ce pylône, seront présents mais **non visibles**:

3 antennes de 2m à une HBA de 8.63 m

3 antennes de 1m à une HBA de 11 m

Notre zone technique sera au pied du pylône et sera protégée par une clôture grillagée de 2 mètres.

Dans un souci d'intégration, le pylône, nos équipements et la clôture seront peints en gris terre d'ombre (RAL 7022). Nous déplaçons un arbre existant et replantons une végétalisation d'essences identiques à celles présentes autour du grillage.

### **Caractéristiques d'ingénierie**

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		6	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		60° 160° 300°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
60°	<b>4G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	12	323	11 m	322	11.50	322.50	47.6	45.4	6° (4)
160°	<b>4G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	12	323	11 m	322	11.50	322.50	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
300°	<b>4G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	12	323	8.63 m	319.63	9.68	320.68	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	12	323	11 m	322	11.50	322.50	47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

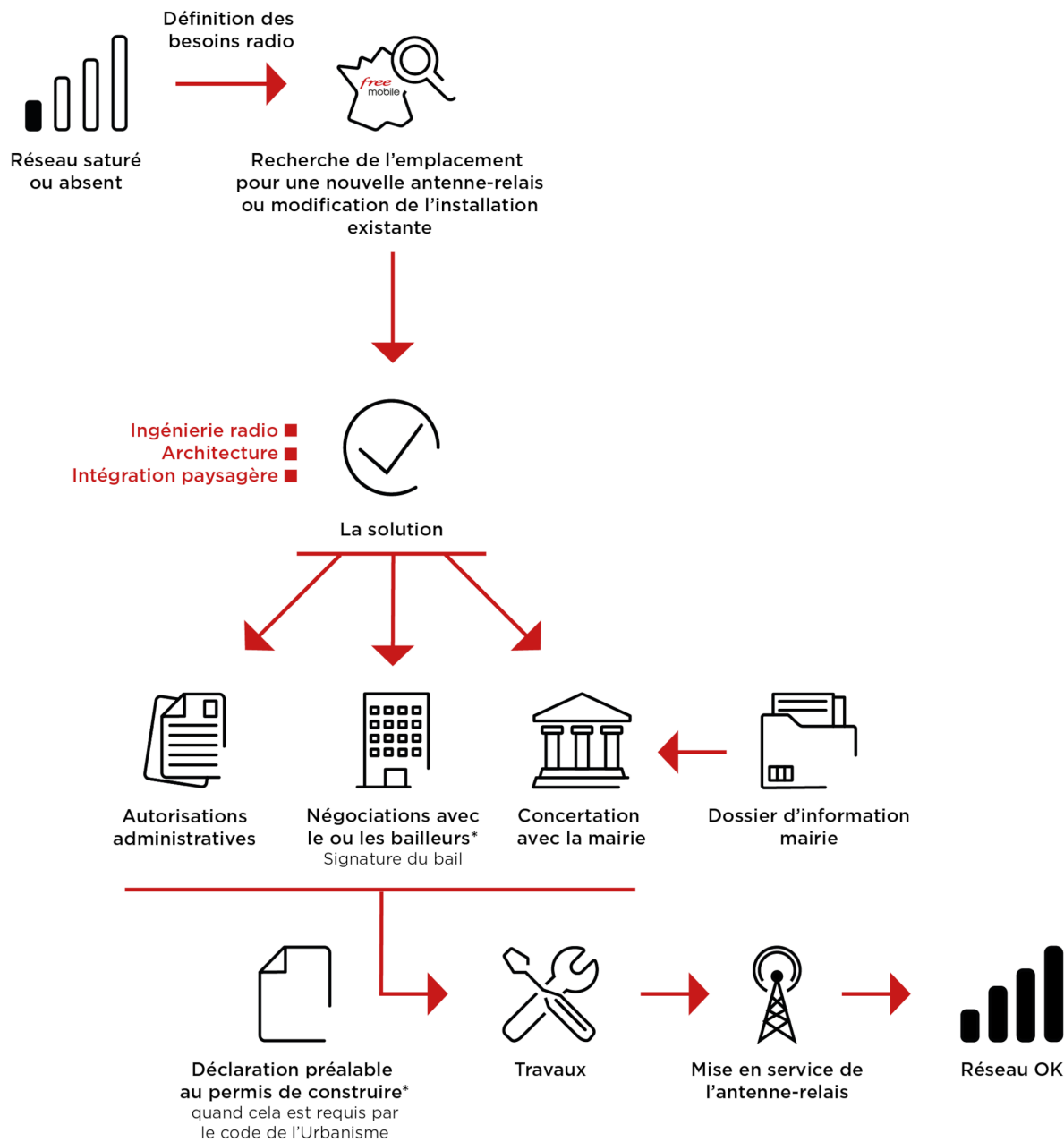
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Mars 2024
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Avril 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2024
Mise en service (prévisionnel)	Septembre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

## **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

### **Adresse**

Avenue François Benoit  
13100 Aix-en -Provence

### **Coordonnées**

#### **Lambert II étendu**

X = 850958.57  
Y = 1843252.03

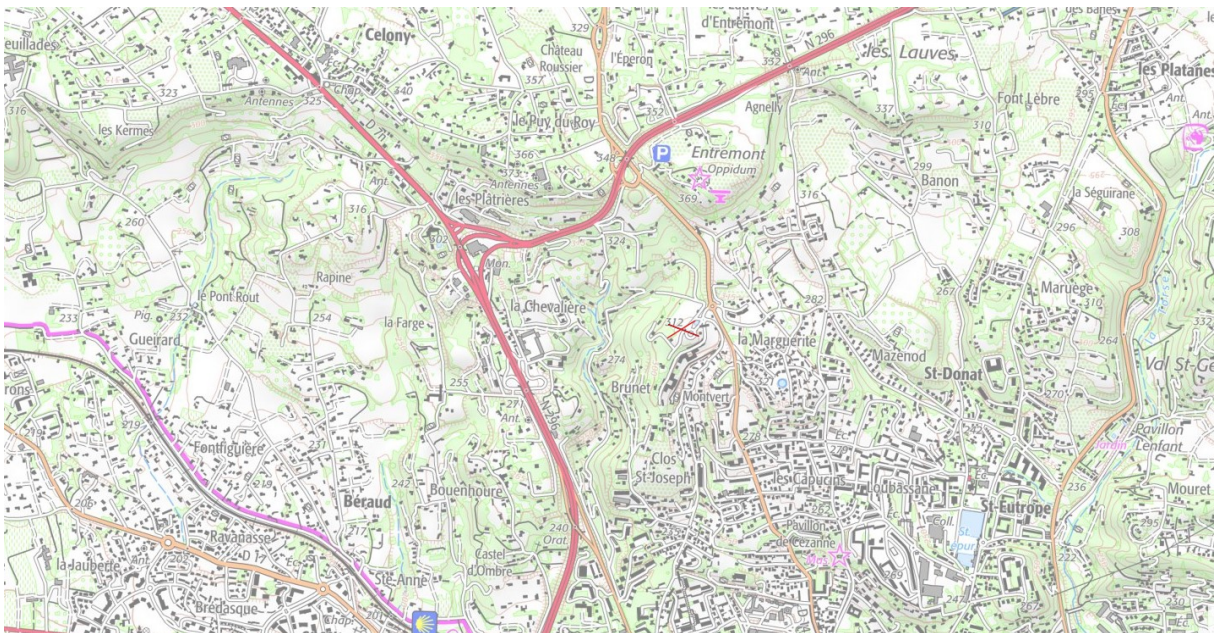
#### **WGS 84**

Longitude : 5.438218  
Latitude : 43.54671



## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



### Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

SO

## 6. Plan de cadastre

Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : DH  
Feuille : 000 DH 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/08/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D' AIX  
10 avenue de la Cible 13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 00 -fax  
cdif.aix-en-  
provence@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## **8. Déclaration ANFR**

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

**1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?**

oui       non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

**2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public**

oui       non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

**3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?**

oui       non


**4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne**

oui       non

## 9. Plans du projet

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK

GRILLE D'EVOLUTION				
INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	07/10/2022	C.ANTKOWIAK	Emission Originale_Pylône Karbre Ht:12.00m	Free mobile
B	03/02/2023	C.ANTKOWIAK	Changement_Pylône Monotube Ht:12.00m	Free mobile
C	19/01/2024	C.ANTKOWIAK	PAC monotube Ht:8,65m/antenne PIPE Amphenol 5778400RG-3 + NTK1000	Free mobile

Parking Hauts de Brunet/EFFIA				
	Avenue François Benoit		ID : 13001_117_03	
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK	
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE		Date : 08/03/2024
DOSSIER: DIM	INDICE : C	FICHER : 13001_117_03_Parking Hauts de Brunet/EFFIA_PLANS	ECH : xxxx	

free



Le pylône FREE MOBILE la clôture et les équipements seront peints en gris terre d'ombre RAL 7022

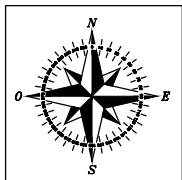


### Parking Hauts de Brunet/EFFIA

	Avenue François Benoit		ID : 13001_117_03
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
N° FOLIO : 2	PLAN DE SITUATION		Date : 08/03/2024
DOSSIER: DIM	INDICE : C	FICHIER : 13001_117_03_Parking Hauts de Brunet/EFFIA_PLANS	ECH : A4 - 1/2000



free



Eclairage existant

Emplacement FREE MOBILE à installer

Piquet bois Z=311.33mNGF

Piquet bois Z=311.51mNGF

Piquet bois Z=311.46mNGF

Piquet bois Z=311.64mNGF

Sol 0.00m 311.00m NGF

Free mobile



RUE MICHELINE PALIARD

### Parking Hauts de Brunet/EFFIA

Avenue François Benoit

ID : 13001\_117\_03

AIX-EN-PROVENCE

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 3

### PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT

Date : 08/03/2024

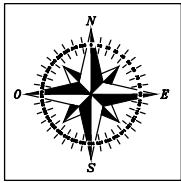
DOSSIER: DIM

INDICE : C

FICHER : 13001\_117\_03\_Parking Hauts de Brunet/EFFIA\_PLANS

ECH : A4 - 1/100

free mobile



Terrassement terrain  
+compactage pour  
passage nacelle  
à réaliser

Arbre  
à déplacer

S1-S2-S3: Antennes FREE-MOBILE  
Az:60°/180°/300°  
HBA:8.63m/sol - 319.63m NGF  
HmA:9.68m/sol - 320.68m NGF  
à installer

S1-S2-S3: Antennes FREE-MOBILE  
Az:60°/180°/300°  
HBA:11.00m/sol - 322.00m NGF  
HmA:11.50m/sol - 322.50m NGF  
à installer

Prévoir végétalisation  
d'essences identiques  
à celles présentes  
autour du grillage  
Ht:2.00m

Massif BA enterré prév.  
Dim:4.00x4.00m  
Ht:2.00m  
(sous réserve EDS/EDC)

Modules  
à installer

Clôture grillagée  
FREE MOBILE  
5.00x5.50m  
Ht:2.00m  
RAL 7022  
à installer

Boîte à clés  
à installer

Eclairage  
existant

PDL énergie  
triphase prév.  
(sous réserves  
de l'étude technique  
ENEDIS)

Nivellement autour  
de l'emprise FREEMOBILE  
à réaliser

Nivellement  
du terrain  
à réaliser

Pylône Monotube  
Ht=12.00m  
FREE-MOBILE  
à installer

Prévoir végétalisation  
d'essences identiques  
à celles présentes  
autour du grillage  
Ht:2.00m

Le pylône FREE MOBILE  
la clôture et les équipements  
seront peint en gris terre  
d'ombre RAL 7022

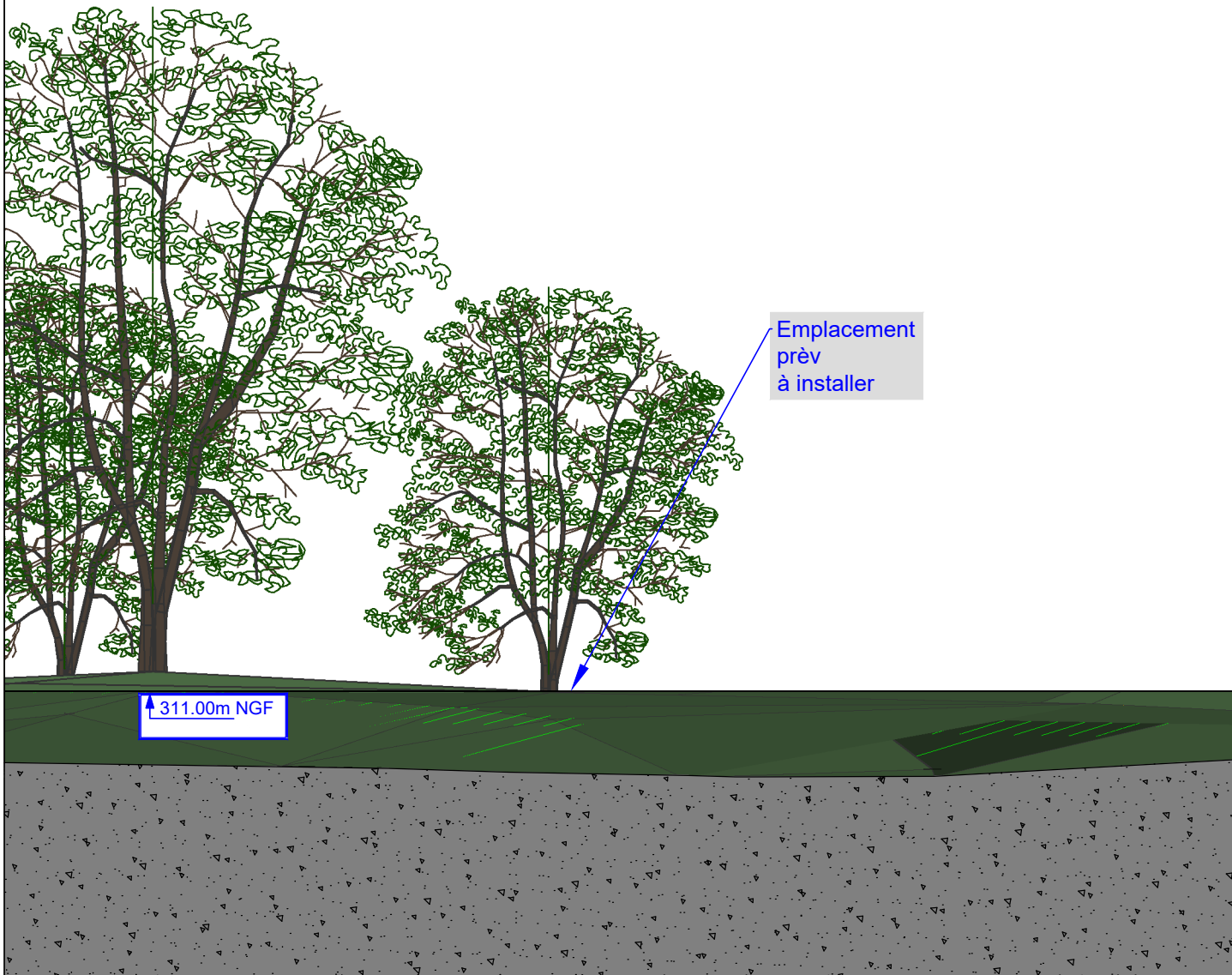
Création portail dans  
clôture existante  
Largeur 4m  
pour accès nacelle

Présence arrosage goutte à goutte  
en surface à dévoyer

Parking Hauts de Brunet/EFFIA

	Avenue François Benoit		ID : 13001_117_03
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 4	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	
DOSSIER: DIM	INDICE : C	FICHER : 13001_117_03_Parking Hauts de Brunet/EFFIA_PLANS	Date : 08/03/2024
			ECH : A4 - 1/100

free



Emplacement  
prév  
à installer

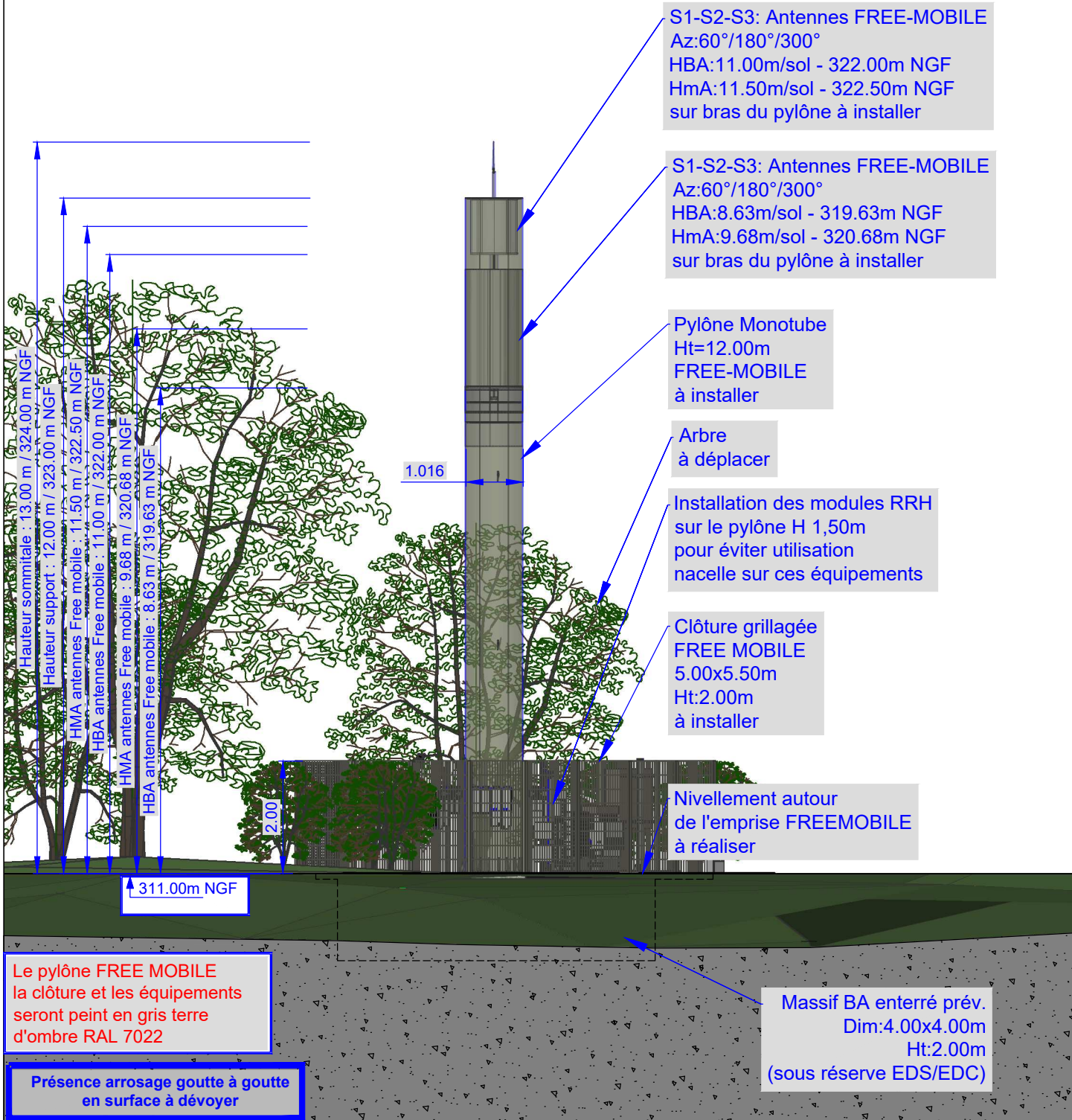
↑ 311.00m NGF

### Parking Hauts de Brunet/EFFIA

<b>free mobile</b>	Avenue François Benoit		ID : 13001_117_03
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	
DOSSIER: DIM	INDICE : C	FICHER : 13001_117_03_Parking Hauts de Brunet/EFFIA_PLANS	Date : 08/03/2024
			ECH : A4 - 1/125

free

Création portail dans  
clôture existante  
Largeur 4m  
pour accès nacelle

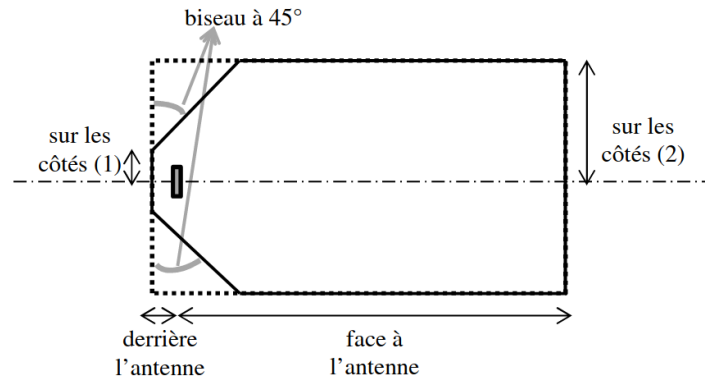


### Parking Hauts de Brunet/EFFIA

<b>free mobile</b>	Avenue François Benoit		ID : 13001_117_03
	AIX-EN-PROVENCE		Dessin : C.ANTKOWIAK
N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET		Date : 08/03/2024
DOSSIER: DIM	INDICE : C	FICHER : 13001_117_03_Parking Hauts de Brunet/EFFIA_PLANS	ECH : A4 - 1/100

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.